



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



Financé par
l'Union européenne

PROFIL ET DYNAMIQUE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE EN TUNISIE



المركز الوطني للهجرة
Observatoire National de la Migration



République tunisienne
Ministère des Affaires Sociales



ProGres
Migration
TUNISIE

GOUVERNANCE
DE LA MIGRATION



Migration
Capacity
Partnerships
Mediterranean



ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



Financé par
l'Union européenne

PROFIL ET DYNAMIQUE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE EN TUNISIE

Réalisée par : Mme Saloua KACEM

« Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'ICMPD ou de ses institutions partenaires. »

« Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de(s) auteur(s) et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne. »

PROFIL ET DYNAMIQUE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE EN TUNISIE

Le Maghreb a constitué historiquement et naturellement un espace principal de mobilité pour la Tunisie qui n'a cessé d'accueillir sur son territoire des migrants maghrébins depuis toujours. Parallèlement à cela, des tunisiens ont émigré vers ces pays et cela sur plusieurs vagues. De ce fait la création des liens intermaghrébins étroits était évidente surtout avec l'émergence de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)¹. L'UMA a été créée, à Marrakech, le 17 février 1989, par cinq pays membres de l'union qui sont : la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie. Elle a permis bien évidemment la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. Ces liens étroits entre les différents pays du Maghreb, sont aussi caractérisés par des vécus de migration différents et propre à chaque pays. Précisément la migration transfrontalière entre la Tunisie d'un côté et la Libye et l'Algérie de l'autre, constitue un prolongement naturel de la Tunisie aussi bien sur le plan géographique que culturelle et socioéconomique, cette migration transfrontalière entre ces trois pays présente des dynamiques migratoires spécifiques.

Concernant la Libye, et jusqu'en 2011, ce pays représentait le principal partenaire économique de la Tunisie dans le monde arabe. Au cours des dernières décennies, la Libye était également un pays de destination affichant le taux de croissance le plus élevé en termes de Tunisiens résidant à l'étranger, avec un nombre atteignant 95 000 migrants avant la révolution. Depuis 2011, des ressortissants libyens ont fui le conflit provoqué par la chute de l'ancien régime, constituant ainsi la troisième vague migratoire qu'a connue la Tunisie. Les immigrés libyens² ne sont pas considérés comme des réfugiés mais plutôt comme des migrants « invités » en dépit de la situation sécuritaire en Libye. En fait les deux révolutions tunisienne et libyenne, était une occasion pour renforcer la fraternité et la solidarité entre les deux peuples. C'est ainsi que les autorités des deux pays ont mis en avant cette proximité et cette volonté à plusieurs reprises.

² Les migrants libyens en Tunisie : un enjeu majeur des dynamiques migratoires dans l'espace maghrébin Emmanuel Alcaraz 2018.

¹ L'Union du Maghreb Arabe (UMA). Marrakech, le 17 février 1989.

Concernant l'Algérie, fuyant le colonialisme de nombreux algériens ont émigré vers la Tunisie, les régions frontalières Tuniso-algériennes ont connu une migration transfrontalière soutenue et une main d'œuvre algérienne a été employée dans les travaux miniers du nord-ouest tunisien. De surcroît, pendant la période coloniale plusieurs milliers de tunisiens ont émigré vers plusieurs régions d'Algérie et notamment la région du Mزاب au sud, et dans certaines villes telles que Alger et Annaba³.

Le Maroc et la Mauritanie, n'ayant pas de frontières communes avec la Tunisie, affichent des dynamiques migratoires divergentes, particulièrement au fil du temps. À l'aube de leur indépendance, le mouvement migratoire entre ces pays était évident. Si les Marocains considéraient la Tunisie comme une destination stable pour bâtir leur parcours professionnel, nous observons aujourd'hui un inversement de cette tendance, avec des Tunisiens qui cherchent à s'établir au Maroc.

Pour la Mauritanie, la dynamique migratoire avec la Tunisie est liée à la coopération économique et sociale post-indépendance, avec des expatriations tunisiennes pour des programmes de développement. Cela a conduit à une migration temporaire, limitée aux objectifs de développement de l'époque, avec des étudiants mauritaniens formés en Tunisie.

Malgré des proximités culturelles et sociales, la dynamique migratoire au sein du Maghreb évolue en fonction des intérêts communs. Cependant, l'intégration économique faible de la région freine le développement des flux migratoires entre ces pays.

Cette dynamique migratoire est bien illustrée par l'enquête nationale sur la migration internationale Tunisia-Hims de 2021, qui montre que le nombre de Maghrébins résidant en Tunisie a atteint 16 988 individus, représentant 31,9 % de l'ensemble des étrangers. En revanche, seulement 2,5 % des Tunisiens résidant à l'étranger se trouvent dans les pays du Maghreb.

Dans ce contexte, nous proposons d'explorer, dans ce qui suit, le profil de la migration intermaghrébine, en se concentrant sur l'immigration maghrébine en Tunisie, en particulier celle des ressortissants d'Algérie, de Libye et du Maroc. Nous présenterons les caractéristiques des Maghrébins résidant en Tunisie, leurs dynamiques migratoires, ainsi que leurs raisons d'émigration, leurs activités professionnelles et leurs intentions migratoires, en nous basant sur les résultats de l'enquête Tunisia-Hims.

³ Claude Liauzu, *Histoire des migrations en méditerranée occidentale*, 1996.

I. Présence de la Population Maghrébine en Tunisie

Rappelons que le nombre des ressortissants des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc) a atteint en 2020 le nombre de **16988**. Il représente une proportion de **31,9 %** du total de la population étrangère en Tunisie. Les algériens représentent **46%** de la population maghrébine en Tunisie, suivi par les libyens (**31%**), la proportion la moins importante est enregistrée par la population marocaine avec un taux de **23%**.

Cette part considérable de la population maghrébine en Tunisie trouve sa justification dans plusieurs facteurs comme la facilité d'entrée des ressortissants des pays du Maghreb qui sont exemptés de visa.

Tableau 1 : Effectifs des maghrébins résidents en Tunisie selon le pays d'origine :

	Nombre des Maghrébins en Tunisie	Pourcentage des Maghrébins de trois pays par rapport aux Étrangers en Tunisie (%)	Pourcentage de chaque pays du Maghreb par rapport à la population Maghrébine en Tunisie (%)
Algérie	7871	14,8	46
Libye	5252	9,9	31
Maroc	3865	7,3	23
Sous Total /Maghreb	16988	31,9	100

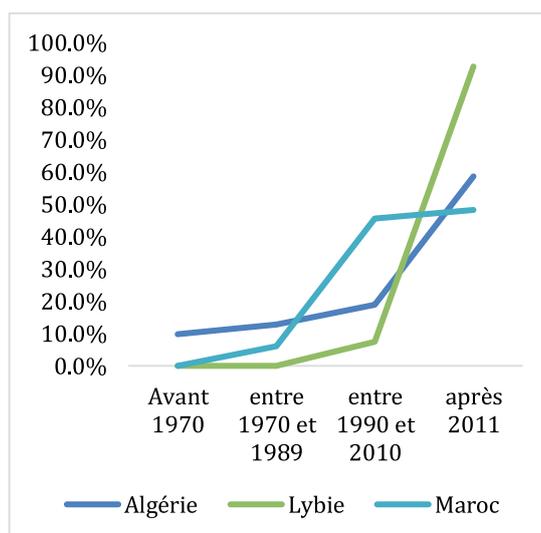
Dynamique d'entrée des Maghrébins résidents en Tunisie :

C'est à partir des années 1990 que les entrées des maghrébins en Tunisie commencent à s'accroître essentiellement pour les marocains, qui ont enregistré un taux remarquable des entrées, de 45,5% entre 1990 et 2010, par rapport aux années précédentes. Après 2011, nous constatons une hausse notable des entrées de la population maghrébine en Tunisie principalement pour les Libyens avec 92,6% des leurs entrées pendant cette période. Ce phénomène peut être expliqué par la crise sécuritaire en Libye après la chute de l'ancien régime. L'Algérie a aussi enregistré 58,6% de l'ensemble des entrées en Tunisie après 2011. Les entrées des ressortissants marocains restent presque avec la même dynamique depuis 1990, avec près de 48% des entrées enregistrées après 2011.

Tableau 2 : Les entrants des maghrébins selon la période :

Période d'entrée	Pourcentage d'entrée des Maghrébins selon la période d'entrée en Tunisie		
	Algérie	Libye	Maroc
Avant 1970	9,8%	0,0%	0,0%
Entre 1970 et 1989	12,7%	0,0%	6,1%
Entre 1990 et 2010	18,9%	7,4%	45,5%
Après 2011	58,6%	92,6%	48,2%

Graphique 1 : évolution des entrants des maghrébins sur les périodes avant l'année 1970 et après l'année 2011 :



Répartition spatiale des maghrébins résidents en Tunisie :

La population maghrébine résidente en Tunisie est caractérisée par une forte concentration géographique dans la région du grand Tunis avec un taux de 49% de la population totale des maghrébins. Un taux qui rejoint la tendance observée chez les étrangers en Tunisie qui se concentre aussi en grand Tunis avec un taux de 50%, la deuxième région est le nord-ouest et le centre-ouest avec un taux de 20%, les régions du sud attirent uniquement 7% de la population totale.

Tableau 3 : Répartition spatiale des maghrébins résidents en Tunisie selon chaque pays du Maghreb :

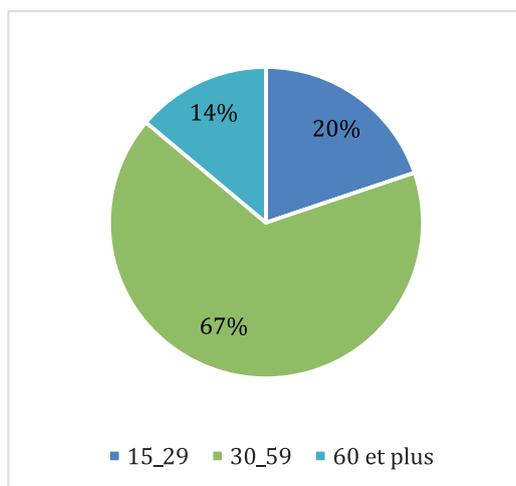
	Algérie		Libye		Maroc	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Grand Tunis	3463	44%	2184	42%	2623	68%
Nord Est	532	7%	388	7%	133	3%
Nord ouest_ centre_ ouest	2889	37%	276	5%	309	8%
Centre est	352	4%	1941	37%	630	16%
Sud	634	8%	464	9%	171	4%
Total	7870	100 %	5253	100 %	3866	100%

II. Caractéristiques sociodémographiques des maghrébins résidents en Tunisie :

Répartition des maghrébins résidents en Tunisie selon les groupes d'âge : Une proportion élevée de jeunes adultes en âge de travailler.

La répartition par âge de la population maghrébine en Tunisie révèle une forte proportion d'adultes en âge de travailler, relativement jeunes. L'analyse de cette structure montre que 67 % de cette population est âgée de 30 à 59 ans, un résultat cohérent avec la tendance globale déjà observée, où 77 % des immigrés ont entre 15 et 59 ans. Les deux autres groupes d'âge, à savoir les plus jeunes et les personnes âgées, représentent des proportions moindres et assez similaires. En effet, 20 % des Maghrébins ont entre 15 et 29 ans, tandis que 14 % ont 60 ans et plus.

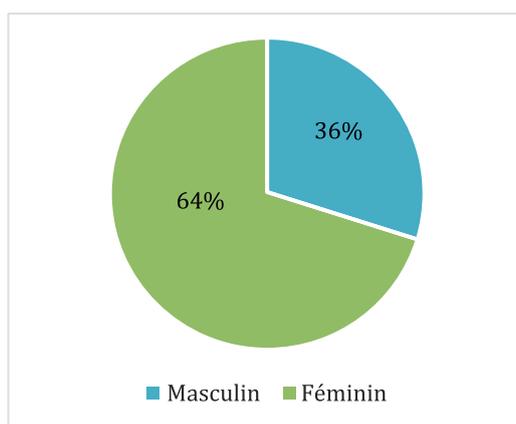
Graphique 2 : Répartition des maghrébins en Tunisie selon le groupe d'âge :



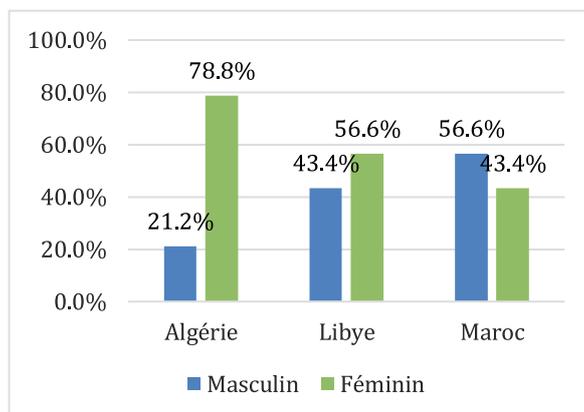
Répartition des maghrébins résidents en Tunisie par sexe : Une prédominance de la population féminine :

D'une manière générale, la répartition des Maghrébins résidents en Tunisie par genre montre une prédominance de la population féminine avec un écart de 28% en faveur des femmes, une donnée qui contredit le rapport de masculinité globale de la population étrangère en Tunisie qui est presque équilibré. Toutefois, cette tendance ne se vérifie pas chez les étrangers maghrébins, notamment ceux d'origine algérienne, comme l'indique le graphique mentionné ci-dessus. Pour les ressortissants libyens et marocains, le rapport de masculinité est moins contrasté, avec une différence de seulement 13 %, en faveur des femmes pour les Libyens, tandis que pour les Marocains, cette différence penche en faveur des hommes. Cette prédominance féminine, qui caractérise la diaspora maghrébine en Tunisie (64% de femmes), s'explique principalement par les raisons d'immigration vers la Tunisie, telles qu'indiquées dans l'enquête, à savoir le mariage et le regroupement familial.

Graphique 3 : Répartition globale des maghrébins résidents en Tunisie par Sexe :



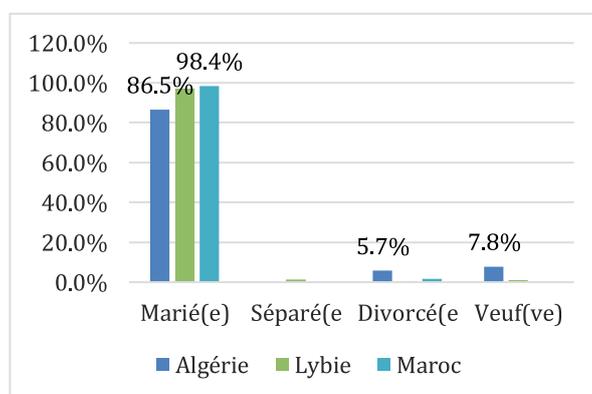
Graphique 4 : Répartition des maghrébins résidents en Tunisie par Sexe et pays :



Statut matrimonial des maghrébins:

La population maghrébine en Tunisie est mariée, avec des pourcentages variants entre 86,5 % et 98 %. Cette situation contraste nettement avec celle de l'ensemble de la population étrangère en Tunisie, où l'écart entre mariés et célibataires est moins marqué (54,3 % de mariés contre 39,7 % de célibataires). Ces chiffres soulignent l'importance du regroupement familial pour cette catégorie d'immigrés.

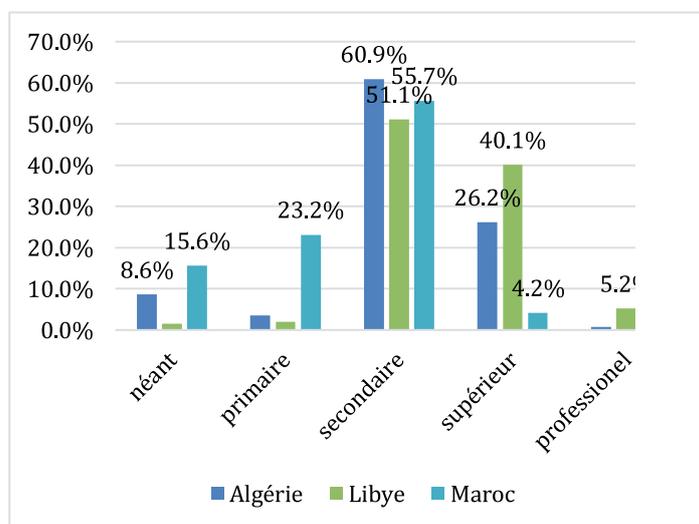
Graphique 5 : État matrimonial des maghrébins



Niveau d'instruction des maghrébins résidents en Tunisie :

Les données sur le niveau d'instruction de la population maghrébine en Tunisie ne dérogent pas à la tendance générale observée chez les étrangers dans le pays. En effet, on note une prédominance de personnes ayant un niveau d'instruction secondaire, avec des taux dépassant 50 % pour les trois pays étudiés. Le niveau d'enseignement supérieur se distingue uniquement pour la Libyens et les Algériens, avec un taux significatif pour les Libyens 40 % et un taux plus modéré pour les Algériens 26,2 %. En revanche, le Maroc affiche un pourcentage du supérieur nettement inférieur, tant par rapport à ces deux pays qu'à l'ensemble des étrangers en Tunisie, avec seulement 4,2 %.

Graphique 6 : Niveau d'instruction des maghrébins en Tunisie selon le pays de provenance :

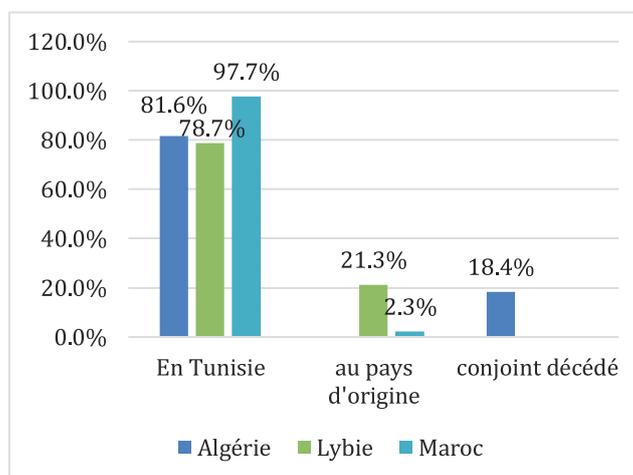


III. Réseau familial des maghrébins résidents en Tunisie :

Lieu de résidence du conjoint :

La dimension familiale de la migration des Maghrébins en Tunisie reflète le partage de l'expérience migratoire avec les membres de la famille. Dans la grande majorité des cas, le migrant maghrébin installé en Tunisie est accompagné de son conjoint, et ce pour les trois pays étudiés. Comme l'indique la première figure, les pourcentages de Maghrébins ayant déclaré être accompagnés par leurs conjoints dépassent 78,7 %.

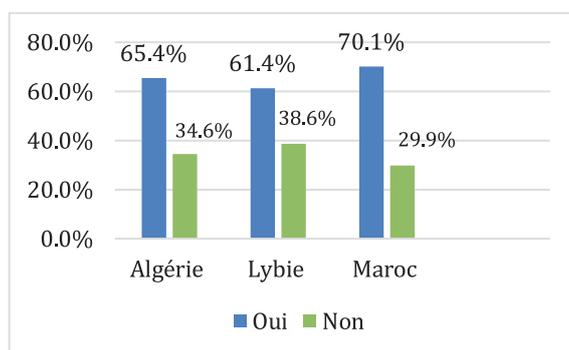
Graphique 7 : Lieu de résidence du conjoint selon chaque pays :



Présence des enfants des maghrébins résidents en Tunisie :

La présence des enfants parmi les immigrés maghrébins, avec des taux qui dépassent 60 %, témoigne d'une logique de migration familiale. En revanche, d'autres catégories d'étrangers, en particulier ceux originaires d'autres pays africains, se distinguent par le fait qu'ils ne sont pas accompagnés de leurs enfants ; en effet, 61 % des étrangers en Tunisie déclarent que leurs enfants ne résident pas avec eux, bien que la plupart soient accompagnés de leurs conjoints.

Graphique 8 : Présence des enfants des maghrébins en Tunisie selon chaque pays :



IV. Raisons principales d'émigration des maghrébins résidents en Tunisie :

Le regroupement familial est une cause déterminante :

Dans l'ensemble, le mariage et le regroupement familial constituent la raison la plus déterminante pour les ressortissants des pays du Maghreb souhaitant s'installer en Tunisie, avec des taux largement supérieurs à la moyenne. La deuxième raison, beaucoup moins fréquente, concerne l'emploi, avec des taux nettement inférieurs à la cause précédente. D'autres motifs d'immigration, tels que la recherche d'une meilleure éducation, des conditions d'investissement favorables, des services de santé ou de meilleures conditions de vie, se présentent avec des pourcentages négligeables.

Il convient de préciser que, malgré la prévalence générale du regroupement familial, certains taux révèlent des spécificités propres à chaque pays. Ainsi, pour les Algériens, la raison du regroupement familial atteint 89,5 %, le pourcentage le plus élevé parmi les trois pays. En revanche, le Maroc et la Lybie affichent des taux relativement proches, avec plus de 50 % pour cette même raison. Cela pourrait suggérer que la population algérienne en Tunisie est la plus encline à rester dans le pays, comparativement aux Marocains et aux Libyens. Pour les Libyens, les services de santé en Tunisie constituent une raison significative, avec un taux de 8 %, tandis que pour les Marocains, la recherche d'un emploi représente une cause remarquable avec un pourcentage de 35,8%.

Tableau 4 : Raisons principales d'émigration des Etrangers maghrébins en Tunisie (Effectif et %) :

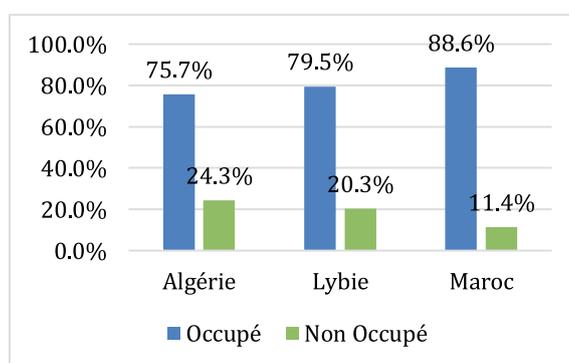
Raison d'émigration des maghrébins résidents en Tunisie	Algérie		Libye		Maroc	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Emploi/ opportunité d'emploi	384	4,9%	634	12,1%	1384	35,8%
Meilleures conditions pour l'investissement	57	0,7%	214	4,1%	11	0,3%
Éducation Meilleure	54	0,7%	201	3,8%	81	2,1%
Services Sanitaires et Sociales Meilleurs	3	0,0%	421	8,0%	17	0,4%
Mariage/regroupement familial	7041	89,5%	2732	52,0%	2279	58,9%
Meilleures conditions de vie	33	0,4%	48	0,9%	65	1,7%
Sécurité / facilité d'accès	167	2,1%	671	12,8%	0	0,0%
Autres	131	1,7%	243	4,6%	29	0,8%
Pays de transit/Non déclaré	0	0,0%	88	1,7%	0	0,0%
Total	7870	100,0%	5252	100,0%	3866	100,0%

V. Parcours professionnel des magrébins résidents en Tunisie :

Population active occupée :

La majorité des résidents magrébins en Tunisie déclare occuper un poste au moment de l'enquête avec des pourcentages qui dépassent pour les trois pays concernés le 75%. Cela prouve que la population magrébine est une population active qui intègre le marché d'emploi tunisien, quoique la cause principale de migration vers la Tunisie s'avère le regroupement familial comme mentionné au titre précédent, cela démontre l'aisance du conjoint de l'étranger maghrébin de changer le motif de la migration vers une migration de travail.

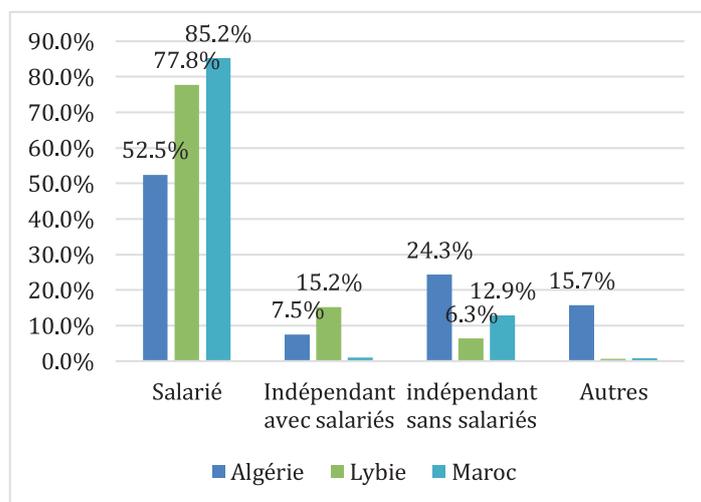
Graphique 9 : Population active occupée selon chaque pays :



Situation professionnelle au moment de l'enquête : Un aperçu général démontre la dominance de statut salarié avec une légère disparité entre les trois pays :

La part des salariés est assez élevée par rapport aux autres situations professionnelles pour les trois pays, même avec des pourcentages assez différents. En particulier, les Marocains enregistrent le taux le plus remarquable parmi les salariés de 85,2%. Les Libyens affichent un taux aussi élevé des salariés 77,8% bien que le statut de travailleur indépendant ne soit pas dérisoire pour ces ressortissants avec un taux de 21,5%. Alors que les Algériens se démarquent par le taux le plus faible des salariés qui est de 52,5% en faveur des indépendants et d'autres catégories.

Graphique 10 : situation professionnelle selon chaque pays :



Secteur d'activité de l'emploi actuel des maghrébins résidents en Tunisie : Une présence remarquable des secteurs industrie et commerce :

La répartition par secteurs d'activité des travailleurs maghrébins en Tunisie, témoigne du poids de deux secteurs ; l'industrie et le commerce. Bien que les algériens occupent la première place parmi les commerçants avec un pourcentage de 38,6%, et le libyens s'affichent avec un pourcentage intéressant dans le secteur de services de 45,3%. Tandis que les marocains enregistrent le taux le plus important (16,6%) relatif au secteur de services domestiques par rapport aux deux autres pays.

Tableau 5 : secteur d'activité selon chaque pays du Maghreb :

	Agriculture, et pêche	Industrie	Services	Construction	Commerce	Services domestique
Algérie	11,1%	27,6%	13,8%	8,6%	38,6%	0,0%
Libye	0,3%	27,6%	45,3%	1,9%	24,1%	0,0%
Maroc	2,1%	25,4%	21,4%	22,0%	12,5%	16,6%

Situation professionnelle actuelle des Travailleurs maghrébins en Tunisie par rapport au pays d'origine :

En comparant l'appréciation de la situation professionnelle en Tunisie des migrants maghrébins, à celle de leur pays d'origine, les travailleurs maghrébins semblent exprimer des attitudes plutôt positives, avec 30 % d'entre eux déclarant que leur situation est meilleure en Tunisie, contre seulement 5 % ayant un avis négatif. Environ 14 % indiquent ne percevoir aucun changement, tandis que la moitié 51% n'a pas émis d'opinion, probablement parce qu'ils n'ont pas travaillé dans leur pays d'origine.

Ces résultats témoignent d'une satisfaction notable des travailleurs maghrébins quant à leur expérience professionnelle en Tunisie, suggérant qu'ils perçoivent leur projet migratoire comme une réussite. Il n'est donc pas surprenant qu'ils envisagent de rester en Tunisie plutôt que de repartir, comme nous l'examinerons ultérieurement.

Il est également important de souligner que les conventions de sécurité sociale établies entre la Tunisie et les pays du Maghreb jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs migrants provenant de ces pays. Par ailleurs, les immigrés maghrébins ne sont pas soumis à la règle d'opposabilité du marché de l'emploi tunisien, contrairement aux ressortissants d'autres nationalités étrangères en Tunisie.

Tableau 6 : Comparaison d'attitude de la situation professionnelle actuelle des travailleurs maghrébins /pays d'origine :

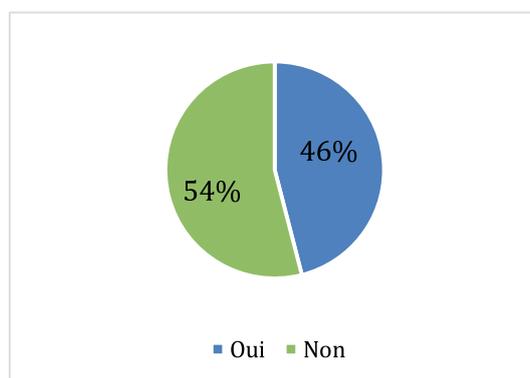
Attitude de la situation professionnelle actuelle des travailleurs maghrébins	Effectif	%
Meilleur	1580	30%
Sans changement	730	14%
Moins bien	260	5%
Je n'ai pas travaillé dans le pays d'origine	2702	51%
Total	5272	100%

Couverture sociale des travailleurs maghrébins en Tunisie : Un bilan incohérent avec les acquis législatifs résultants des conventions bilatérales de sécurité sociale établies entre les pays concernés :

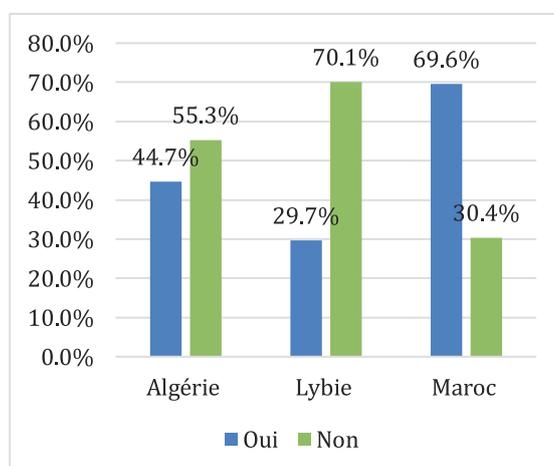
Le graphique 11 affiche un pourcentage de 46% de la population maghrébine bénéficiant d'une couverture sociale. Ce résultat témoigne du fait qu'un peu plus de la moitié de la population maghrébine déclare ne pas jouir d'une couverture sociale.

Cela suscite plusieurs interrogations, même si ce taux élevé est à relativiser eu égard au statut d'inactivité et à l'emploi dans le marché de travail informel, qui restent élevés pour cette population. Il est à noter que la cause de l'inscription dans le marché informel, sollicite des interrogations sur la pertinence des conventions de la sécurité sociale établies entre les pays du Maghreb et sur l'explication des attitudes plutôt positives des travailleurs maghrébins vis-vis de leurs situations professionnelles en Tunisie malgré le non-disposition d'une couverture sociale surtout que ces travailleurs sont dans la majorité des cas accompagnés par leurs familles.

Graphique 11 : Couverture sociale attribuée aux travailleurs maghrébins en Tunisie :



Graphique 12 : Couverture sociale attribuée aux travailleurs maghrébins selon chaque pays :



Bien que le constat général indique une division presque équivalente entre les travailleurs bénéficiaires de couvertures sociales et ceux qui ne le sont pas, les résultats propres à chaque pays témoignent de quelques spécificités relatives à chaque pays. En particulier, la Lybie affiche le taux le plus élevé des travailleurs sans couvertures sociales 70% suivi par l'Algérie 55,3%, tandis que pour le Maroc, c'est loin d'être le cas, avec un taux élevé de 69,6% des travailleurs marocains qui bénéficient d'une couverture sociale.

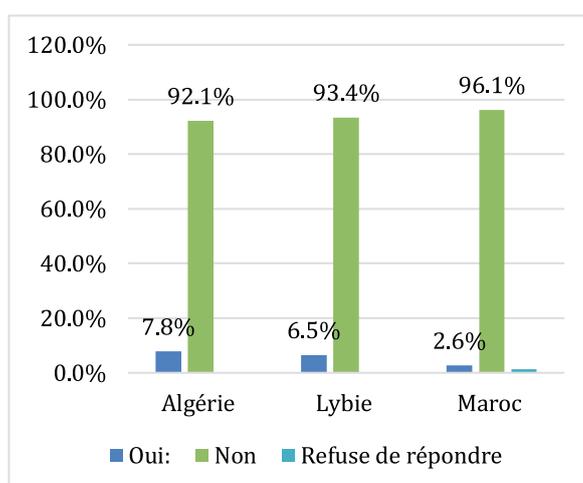
Investissement des magrébins résidents en Tunisie : une faible intégration régionale du secteur privé :

Les taux des magrébins des trois pays qui ont réalisé des projets en Tunisie, sont négligeables. Le pourcentage le plus élevé (7,8%) est celui des algériens, suivi par les libyens avec un pourcentage de 6,5%.

La faiblesse des taux des maghrébins investisseurs en Tunisie est remarquable malgré les avantages accordés par l'UMA depuis sa création en 1989, dont la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. En effet en Tunisie le réseau de partenariat régi par les investisseurs magrébins, semble freiné par le climat d'affaires en Tunisie protégeant les investisseurs locaux, tel que : l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires et le règlement de l'insolvabilité⁴.

Les pays de l'UMA ont fait des progrès en matière de facilitation de la création d'entreprise, permettant l'amélioration de la densité entrepreneuriale et le développement du secteur privé. Néanmoins, ce tissu en développement a besoin d'un climat des affaires encore plus favorable.

Graphique 13 : Investissement des magrébins résidents en Tunisie :



⁴ Rapport sur l'Intégration Régionale au Maghreb 2019 Défis et Opportunités du Secteur Privé/Banque africaine de développement & Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

VI. Intentions et perspectives migratoires des magrébins résidents en Tunisie :

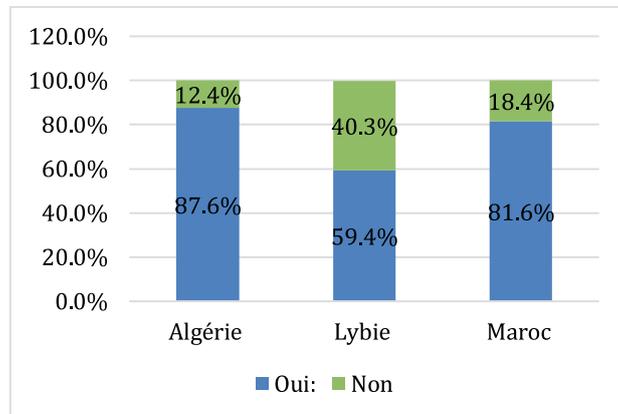
La Tunisie est plutôt un pays d'installation :

Intention de rester en Tunisie :

L'analyse des données portant sur les trois pays confirme l'intention des Maghrébins de rester en Tunisie plutôt que de retourner dans leur pays d'origine. En examinant le profil de chaque pays, nous constatons que les taux d'intention de rester sont les plus élevés chez les Algériens et les Marocains, dépassant 81,6 %, contrairement aux Libyens, dont le taux est significativement plus bas 59,4 %.

Cette disparité entre les pays s'explique par la diversité des raisons de la migration propres à chaque pays. Comme indiqué précédemment, bien que le regroupement familial soit la principale motivation pour les Libyens, d'autres raisons, telles que l'accès aux services de santé, la facilité d'accès à d'autres services et la sécurité, constituent des facteurs significatifs.

Graphique 14 : Intention de rester en Tunisie selon chaque pays :



Raisons pour rester en Tunisie selon le pays d'origine des magrébins :

Les données présentées ont permis d'identifier les facteurs motivant l'intention des sujets de s'installer en Tunisie. Ces facteurs sont en parfaite cohérence avec les éléments précédemment évoqués concernant les raisons de la migration et la réussite du projet migratoire de la population maghrébine. Ainsi, la raison la plus fréquemment mentionnée par les Maghrébins résidant en Tunisie est le désir de rester proche de leur famille, amis et proches. Il convient de noter que les autres raisons varient d'un pays à l'autre : pour les Algériens, la deuxième raison avancée est la disponibilité d'un bon logement, tandis que pour les Marocains, il s'agit de l'accès à un bon emploi et à un revenu adéquat.

Toutefois la deuxième raison pour les libyens après le regroupement familial est bien évidemment le bon système éducatif en Tunisie.

La raison d’avoir un bon logement en Tunisie qui occupe un rang si considérable serait expliquée par les conventions d’établissements conclues entre l’état tunisienne et les pays du Maghreb⁵, qui consacrent des droits accordés aux ressortissants des pays du Maghreb par rapport aux autres immigrés, essentiellement le droit d’acquérir un bien immobilier sans le besoin d’une autorisation administrative réclamée par les autorités compétentes quand il s’agit d’une propriété pour un étranger.

Tableau 7 : Raisons de rester en Tunisie selon chaque Pays

Principale raison des maghrébins pour rester en Tunisie	Pays		
	Algérie	Libye	Maroc
Obtention d'un bon emploi avec un revenu convenable	4,6%	3,6%	12,8%
Proche de la famille et des ami(e)s dans ce pays	43,2%	37,6%	53,3%
Un bon système éducatif	2,7%	23,3%	8,8%
J'ai un travail à succès	8,0%	8,4%	8,1%
J'ai un bon logement	30,4%	3,8%	6,8%
J'ai de bons voisins	0,8%	0,5%	0,6%
La libération de la pression politique	0,0%	16,3%	0,0%
Faible niveau de criminalité	0,0%	2,8%	0,0%
Baisse du niveau de vie	0,1%	0,5%	0,1%
Plusieurs activités sociales etc..	0,0%	0,4%	0,0%
Autres	10,3%	2,7%	9,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

⁵ Convention d’établissement conclue entre la république Tunisienne et la Lybie le 14 juin 1961.
 -Convention d’établissement conclue entre la république Tunisienne et l’Algérie le 26 juillet 1962.
 - Convention d’établissement conclue entre la république Tunisienne et le royaume du Maroc le 9 décembre 1964.

VII. Conclusion :

Les spécificités des flux migratoires entre la Tunisie et les autres pays du Maghreb sont marquées par des dynamiques historiques et socio-économiques propres à chaque pays. Bien que la mobilité intermaghrébine soit facilitée par des accords régionaux, son impact économique et social reste limité, notamment en raison de la faible intégration régionale et des disparités dans les parcours migratoires. Les défis liés à la protection sociale et à l'emploi des migrants maghrébins en Tunisie illustrent les lacunes dans l'application des politiques de libre circulation au sein de l'UMA.

